

INFO-COLLECTE



Collecte matières ultimes
10 - 24 juin



Collecte matières recyclables
3 - 17 juin



Collecte matières organiques
3 - 10 - 17 - 24 juin



Collecte des encombrants
3 juin

COLLECTE DES BRANCHES : 17 JUIN (LES BRANCHES DOIVENT ÊTRE ATTACHÉES EN PETITS PAQUETS DE 5 PIEDS DE LONG AU MAXIMUM)

Voir site web pour le calendrier juillet et août

DORÉNAVANT, POUR ACCÉDER AU BUREAU MUNICIPAL VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT PORTER UN MASQUE ET RESPECTER LES CONSIGNES AFFICHÉES ET N'AVOIR AUCUNS SYMPTÔMES DE COVID-19.

FERMETURE DU BUREAU, VACANCES ESTIVALES : SEMAINES DU 19 JUILLET ET DU 26 JUILLET DE RETOUR LE 3 AOÛT 2020

RELÂCHE ESTIVALE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Mon Patelin fait relâche pour la saison estivale, nous serons de retour en septembre prochain.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances !

BUREAU FERMÉ :

24 JUIN : FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

2 JUILLET : FÊTE DU CANADA

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

AVANT LE 15 JUIN

Lundi au jeudi
de 9h00 à 16h00
(12h00 à 13h00 fermé)

À PARTIR DU 15 JUIN

Lundi au jeudi
de 8h00 à 17h00 (en continu)

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment au **450 782-2844** ou à urbanisme@saintrobert.qc.ca afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis.

Veuillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis.

L'inspecteur en bâtiment est au bureau de la municipalité selon l'horaire suivant :

lundi :

9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00

SERVICE - ALERTES MUNICIPALES

RAPPEL À LA POPULATION

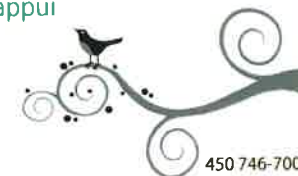
Le système d'alertes municipales vous est offert gratuitement pour votre sécurité et tranquillité, profitez-en !

Pour vous inscrire, vous devez vous rendre au www.saintrobert.qc.ca

COMPLICE des initiatives de sa communauté, Desjardins est fier d'apporter son appui aux activités de la région.



Coopérer pour créer l'avenir



450 746-7000

POUR UNE URGENCE

concernant : l'aqueduc, l'égout ou la voirie locale en dehors des heures d'ouverture de bureau...

N'hésitez pas à composer le

911

et indiquer la raison de l'appel.

Calendrier des activités JUIN 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
28 FÊTE DES PÈRES	29	30	1	2	3	4
21	22	23	24	25	26	27
14	15	16	17	18	19	20
7	8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6	



Collecte matières ultimes



Collecte matières recyclables



Collecte matières organiques



Collecte des encombrants



RÉOUVERTURE DU PARC ET JEUX D'EAU
9H À 21H



BUREAU FERMÉ
Fête du Québec



Collecte des branches

BUREAU FERMÉ
Fête du Canada

VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

RÈGLEMENT #411-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 407-2019

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle liée à la pandémie du Coronavirus COVID-19;

CONSIDÉRANT le caractère unique et exceptionnel de la situation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Robert est sensible à la situation actuelle de cette période de crise sans précédent et désire mettre en place des mesures accommodantes pour les paiements des taxes foncières et des droits de mutation applicables pour l'année 2020;

Considérant qu'un avis de motion ainsi que la présentation du projet a été donné par M. Stéphane Cournoyer à la séance tenue le 4 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de modifier le règlement 407-2019 comme suit :

Que la municipalité reporte les versements du 17 juin au **19 octobre** et celui du 17 septembre au **17 novembre 2020**;

Que durant cette modification, les propriétaires pourront payer librement des montant dus selon leur capacité de paiement;

Que la municipalité fixe à 0% le taux d'intérêts et de pénalité applicable à tout versement exigible entre le 17 juin et le 17 novembre 2020;

Que cette modification est en vigueur du 17 juin au 17 novembre 2020 et qu'à partir du 18 novembre 2020 le taux d'intérêt reviendra à la normal soit 12% l'an.

Ledit règlement entrera en vigueur, ce conformément à la loi

Adopté à Saint-Robert, ce 1er juin 2020.

OUVERTURE DU PARC MUNICIPAL ET JEUX D'EAU

La municipalité vous annonce que le parc sera de nouveau accessible à la population à partir du **15 juin**. Les heures d'ouvertures seront les suivantes : **de 9 h à 21 h**. Nous comptons sur votre collaboration pour respecter la distanciation physique ainsi que les règles sanitaires établies par le gouvernement.



ASPHALTE RECYCLÉE À VENDRE

Suite à des travaux qui auront lieu sur le chemin Saint-Robert, de l'asphalte pulvérisée sera mise en vente au coût de 50\$ / voyage.

Chaque personne désirant s'en procurer devra donner son nom en se présentant sur place à la municipalité et indiquer le nombre de voyage désiré (max de 2 voyages / propriétaire). Aucun nom ne sera pris par téléphone, courriel ou fax.

Les noms seront pris le 10 juin prochain de 10 h à 12 h. La municipalité prendra seulement les vingt (20) premiers noms donnés en personne.

Une (1) seule personne à la fois sera autorisée dans le bureau, les autres devront rester à l'extérieur et ce tout en respectant la distanciation physique du deux (2) mètres.

La direction

CONCOURS DE CRÉATION GAGNANTS SEMAINE DE LA FAMILLE

Merci à tous les participants du concours de création dans le cadre de la semaine de la famille 2020. Voici nos deux gagnants pour la municipalité de Saint-Robert : William Laroche, 6 ans et Thomas Lemoine, 4 ans. Il se mérite un certificat-cadeau de la Librairie chez Marcel Wilkie d'une valeur de 50 \$ chaque.

Félicitations aux gagnants !

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL VISIBLE ?



Quelle est l'importance de bien identifier nos bâtiments.

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence pour porter assistance aux citoyens en détresse.

Ex.: Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire, si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt celle-ci à beaucoup moins de chance de s'en sortir, si elle s'en sort.

Donc, toutes les secondes sont importantes, si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce qu'il est mal situé, trop petit, numéro incomplet ou pas éclairé, pour toutes ces raisons cela peut faire la différence entre un membre de votre famille décédé ou en vie.

RÉFLÉCHISSEZ!!!!!!

Les services d'urgence de votre municipalité (police, pompiers et ambulanciers) croient à la sécurité de ses citoyens et citoyennes. Donc, dans le périmètre urbain et rural, nous recommandons d'avoir un numéro civique installé en façade du bâtiment, visible de la voie publique et éclairée si possible. Les chiffres pourront avoir une hauteur de cinq (5) pouces et de couleur contrastante du bâtiment.

Pour les boîtes aux lettres situées en bordure de la voie publique dans le secteur rural, nous recommandons des chiffres d'une hauteur de quatre (4) pouces et peints, de cette façon le risque que les chiffres décollent est éliminé. Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser le plus rapidement possible.

« Ce simple geste peut vous sauver la vie ».

À tous les citoyens de Saint-Robert, je vous souhaite un bel été !

Pour votre information, je serai en congé de maternité
à compter du 15 juin prochain et de retour en juillet 2021.

Voici les nouvelles coordonnées au niveau des loisirs pendant mon congé :
450 782-2844 ou info@saintrobert.qc.ca

Prenez-soin de vous, j'ai bien hâte de vous revoir en forme !
N'oubliez pas « **ÇA VA BIEN ALLER !** »

Vickie Larouche, coordonnatrice en loisirs

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2019

Les états financiers 2019 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019. Ils ont été vérifiés par la firme FBL s.e.n.c.r.l., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2019 un surplus de 127 290\$.

	Réalisations 2019	Budget 2019
Revenus		
Revenus de taxes	1 729 672 \$	1 635 588 \$
Transferts	126 816 \$	610 265 \$
Autres revenus de sources locales	291 477 \$	245 079 \$
TOTAL DES REVENUS	2 147 965 \$	2 490 932 \$
Charges		
Administration générale	399 998 \$	447 375 \$
Sécurité publique	430 498 \$	413 280 \$
Transport	468 770 \$	335 789 \$
Hygiène du milieu	389 493 \$	293 539 \$
Santé & bien-être	29 790 \$	8 000 \$
Aménagement et urbanisme	79 244 \$	115 455 \$
Loisirs et culture	237 852 \$	180 193 \$
Frais de financement	4 583 \$	4 237 \$
TOTAL DES CHARGES	2 040 228 \$	1 797 868 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	107 737 \$	693 064 \$
Moins: Revenus d'investissement	(13 717) \$	(170 000) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	94 020 \$	523 064 \$
Amortissement des immobilisations	198 989 \$	\$
Remboursement de la dette à long terme	(39 100) \$	(44 500) \$
Affectations		
Activités d'investissement	(212 656) \$	(578 597) \$
Réserves financières et fonds réservés	(6 519) \$	8 000 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	523 \$	
Excédent de fonctionnement affecté	92 033 \$	92 033 \$
Total des affectations	(126 619) \$	(478 564) \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	127 290.00 \$	

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.

COMMUNIQUÉ D'INFORMATION

L'été est la période de l'année où la consommation d'eau est la plus importante. Cette période coïncide avec l'arrivée des premières chaleurs, le remplissage des spas et des piscines, le lavage des voitures, le jardinage, l'arrosage des pelouses et autres. Avec les belles températures, plusieurs citoyens s'adonnent à des activités pendant la journée.

La Municipalité demande toutefois la collaboration des citoyens afin qu'ils modèrent leur consommation en eau. Rappelons qu'un boyau d'arrosage peut débiter jusqu'à 1 000 litres d'eau à l'heure, soit la consommation d'eau recommandée pour une personne durant près d'un an et demi, et que des règlements sont en place par les municipalités pour préserver l'eau potable.

Au besoin, la municipalité se réserve également le droit d'annoncer une interdiction d'arrosage et de remplissage de piscine. (Règlement # 228-93)



CAMP DE JOUR 2020

Considérant que les membres du Conseil ont discuté de la possibilité de tenir un camp de jour estival en situation de Covid-19

Considérant que les représentants de la santé publique rappellent constamment l'importance de la distanciation physique et du lavage des mains;

Considérant que la distanciation physique est quasi impossible à appliquer dans un environnement de camp de jour;

Considérant que cette distanciation physique limite grandement la variété d'activités qui pourra être offertes aux enfants;

Considérant que des mesures d'hygiène exceptionnelles devront être mises en place pour protéger la santé et assurer la sécurité des enfants et des animateurs;

Considérant que le Conseil est d'avis que l'ensemble des mesures requises pour la tenue d'un camp de jour sécuritaire en situation de Covid-19 ne permet pas de garantir un camp de jour intéressant et stimulant;

Considérant que les coûts d'inscription devraient être majorés et ce pour couvrir les frais, la réorganisation du local qui présentement est trop petit ainsi que le manque de personnel et tout ça selon les recommandations du guide pour les camps de jour;

En conséquence, il est proposé par Mme Myriam Chapdelaine, appuyé par Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité que le Conseil prenne la décision de ne pas offrir de camp de jour pour la saison 2020.



Municipalité
de Saint-Robert

Municipalité de Saint-Robert Offre d'emploi

La municipalité de Saint-Robert est actuellement à la recherche d'une personne pour la durée d'un congé de maternité afin de combler le poste suivant au sein de notre service de garde et ce pour la période du 24 août 2020 au 23 août 2021

1 poste d'éducateur chef d'équipe Un minimum de 20 h / semaine

Principales tâches et responsabilités

- Participe à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités variées ;
- Anime, encadre et supervise les enfants de 5 à 12 ans ;
- Administre les premiers soins au besoin ;
- Règle adéquatement les problématiques sur place avec les enfants, répond aux questions des parents et échange avec eux quotidiennement l'information pertinente ;
- S'occupe des présences à jour et de la gestion des paiements par les parents ;
- Achats du matériel et des collations ;
- S'il y a lieu, elle peut assister les responsables dans l'accomplissement de certaines tâches administratives. Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

- Être titulaire d'un diplôme ou une attestation en service de garde ou toute expérience dans le domaine connexe à l'emploi ;
- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires et avoir une formation de RCR ;
- Avoir un intérêt marqué par le travail d'équipe ;
- Être très créatif, dynamique et avoir du leadership ;
- Être autonome, débrouillard et avoir de l'initiative ;
- Avoir un grand sens des responsabilités et de l'organisation.

Exigences

- Avoir de l'expérience avec les enfants de 5 à 12 ans et susciter leur intérêt ;
- Avoir de l'expérience en animation ainsi que dans la gestion de groupe.

Conditions de travail

- Salaire à discuter selon l'expérience ;
- Selon le calendrier scolaire en cours, soit du lundi au vendredi, de 14 h 30 à 18 h + achats et durant les journées pédagogiques, entre 7 h 30 à 18 h ;
- La personne retenue qui n'a pas leur RCR devra être disponible pour la formation de premiers soins.

Communication

Date limite pour poser votre candidature : 13 août 2020 à 16 h

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent le faire en transmettant leur curriculum vitae aux coordonnées suivantes en indiquant comme référence le poste désiré :

Municipalité de Saint-Robert
666, Chemin Saint-Robert, Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
Par télécopieur au 450 782-2733 ou par courriel au direction@saintrobert.qc.ca

La municipalité de Saint-Robert n'exige pas d'être résident pour poser sa candidature aux postes ci-haut mentionnés.
Le masculin est utilisé pour alléger le texte.



Municipalité
de Saint-Robert

Service de garde

Fin d'année



Chers parents,

Nous sommes fiers de vous informer que le service de garde sera de nouveau disponible pour la prochaine année scolaire 2020-2021.

Mélanie Bouvier-Beaugard sera de retour pour la prochaine année à titre d'éducatrice. Il y aura une offre d'emploi pour le poste d'éducateur – chef d'équipe pour l'année scolaire 2020-2021 en remplacement du congé de maternité de Véronic Dauphinais. Les journées pédagogiques seront de retour dès le début de la rentrée scolaire 2020, au même tarif, avec thématique pour chaque journée pédagogique offerte ainsi que la collation sur place.

Tarif pour l'année scolaire 2020-2021

*Avec contrat : 8 \$ / journée inscrit **PRÉSENT OU NON** - Pédagogique : 20 \$, 2^e enfant à 15 \$.
(Cela vous engage à faire votre paiement du montant de votre contrat durant les 40 semaines d'école)

*À la journée (sporadique) : 10 \$ / journée – Pédagogique : 25 \$, 2^e enfant à 20 \$.

Inscription et information

Les documents 2020-2021 sont disponibles dès maintenant sur le site internet de la municipalité et au service de garde. Vous avez simplement à nous retourner les formulaires d'inscription d'ici la fin de l'année, par courriel au servicedegardest-robert@hotmail.com, par fax au 450 782-2222 ou par la poste (666, chemin Saint-Robert).

Pour tout(e) question(s), vous pouvez communiquer au 450 782-2844.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez depuis toutes ces années!



Bon été à tous!



La municipalité de Saint-Robert et les responsables du service de garde.